

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS**

- - - - -

**Séance du 06 février 2026**

Nombre de membres :	Date de la convocation	: 30 janvier 2026
- du Conseil Municipal : 19	Date d'affichage	: 30 janvier 2026
- en exercice : 19		
- présents : 11		
- qui ont pris part à la délibération : 16		

Présents : Mmes et MM. BLANCHARD Yohan, CHASTAGNARET Olivier, de TRUCHIS Michel, FINIELS Martine, FONTOYNONT Vincent, FRECHET Marcel, GARCIN Nicolas, GOULLEY Gérard, JUNIQUE Gaëlle, SAGNES Danielle, TRAVERSIER Bernadette.

Absente excusée : Mme GIORDANO Chantal.

Absente : Mme BRADLEY Louise.

Procuration de :

- Mme Bénédicte AUNAVE à Michel de TRUCHIS
- Mme Fatima BADJI à Bernadette TRAVERSIER
- Mme Chantal BALAY à Marcel FRECHET
- Mme Marianne DEVISE à Olivier CHASTAGNARET
- M. Laurent VIALET à Martine FINIELS

Secrétaire de séance : Marcel FRECHET.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 12 décembre 2025
3. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs
4. Approbation du Compte Financier Unique 2025
5. Affectation des résultats 2025
6. Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2026
7. Versement d'une avance pour l'école Présentation de Marie pour l'année 2024/2025
8. Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles
9. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
10. Informations du Maire
11. Questions diverses

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Mme le Maire souhaite, pour ce dernier conseil de la mandature, remercier l'ensemble des élus, les élus d'opposition. « Cela a été un mandat pas si simple : période sanitaire, incertitudes avec le niveau national... Mais on peut être fier des réalisations faites sur ce mandat. »

Mme le Maire souligne qu'elle a apprécié la loyauté de chacun et la sincérité des débats de tous, qui a permis des temps d'échanges constructifs sur cette fin de mandat. « Chacun amène à sa manière sa contribution, et tous et toutes vous y avaient mis votre énergie et je vous en remercie sincèrement. »

Mme le Maire débute l'ordre du jour du conseil municipal.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

**A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, M. Marcel FRECHET.**

### 2. Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 12 Décembre 2025

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 Décembre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, Mme le Maire propose de passer au vote.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 12 Décembre 2025.**

### 3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs

Il s'agit des décisions :

- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AH 654 sise les Pêchers **[Décision n°2025\_141]**
- De ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AZ 435 sise 47 avenue Vincent d'Indy **[Décision n°2025\_142]**
- De ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles AR 134, AR 136 et AR 474 sises 760 route des Quatre Ponts **[Décision n°2026\_001]**

**Le conseil municipal en prend acte.**

*[Arrivée de Chantal GIORDANO à 20h17]*

#### 4. Approbation du Compte Financier Unique 2025

Mme le Maire rappelle que le CFU est la nouvelle présentation des comptes locaux. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable, constitue une mesure de simplification favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Mme le Maire donne la parole à Michel de TRUCHIS pour qu'il présente les chiffres des comptes 2025.

La présentation commence par le fonctionnement.

##### ❖ FONCTIONNEMENT :

##### ➤ Dépenses de fonctionnement :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Ratio 2024-2025
CHAPITRE 011 – Charges générales	453 988,42 €	500 056,73 €	542 734,73 €	558 600 €	517 251,11 €	- 4 %
CHAPITRE 012 – Charges personnel	707 696,12 €	723 041,37 €	771 177,23 €	782 650 €	781 667,96 €	+ 1 %
CHAPITRE 65 – Charges de gestion	245 097,17 €	259 935,54 €	285 783,09 €	311 660 €	282 241,17 €	- 1 %
CHAPITRE 66 – Charges d'intérêt	31 308,18 €	31 812,57 €	29 635,26 €	27 550 €	27 539,41 €	- 7 %
CHAPITRE 67 – Charges except	1 019,98 €	8 756,92 €	16 718 ,42 €	8 250 €	8 114,82 €	
CHAPITRE 042 – Opé ordre	58 950,16 €	41 066, 84 €	100 849,08 €	41 770 €	41 266,26 €	
CHAPITRE 68- provisions	0 €		500 €	500 €	500 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 498 060,03 €</b>	<b>1 564 669,97 €</b>	<b>1 747 397,81 €</b>	<b>1 730 980 €</b>	<b>1 658 580,73 €</b>	<b>- 5 %</b>

**Le chapitre 011** – charges à caractère général – englobe les charges de : énergie-électricité, télécommunications, maintenance, prestations de services, achats de fournitures, acquisition de petit matériel, ... Le montant des crédits consommés de ce chapitre s'élève à 517 251,11 € contre 542 734,73 € en 2024, soit en baisse de 4 %

Michel de Truchis évoque tout d'abord les hausses sur ce chapitre :

- Les assurances (constatées également pour les particuliers)

Mme le Maire souligne tout de même que nous avons la chance d'être encore assuré, certaines collectivités n'arrivant plus à trouver d'assureurs.

- L'alimentation à la cantine en hausse du fait de l'accroissement de l'activité avec la production de repas pour les communes de Silhac et St Jean Chambre, ce qui a induit la production totale de 200 repas par jour.

Michel de Truchis explique les efforts et baisses de crédits constatés sur cet exercice :

- L'électricité et les combustibles : baisse due aux investissements votés par ce conseil municipal les années précédentes et qui se traduisent aujourd'hui en chiffres.
- Le travail des équipes administrative et technique : révision des contrats de maintenance et d'entretien et recherche d'économies et la bonne gestion de notre responsable des services techniques.

**Le chapitre 012** – charges du personnel – Le montant mandaté sur l'exercice 2025 s'élève à 781 667,96 € contre 771 177,23 € pour l'exercice 2024, soit 1%, alors que ce budget a subi la hausse du taux de CNRACL de 3%, la création d'un nouveau poste à la cantine, et ce en maintenant la politique de non-remplacement systématique des agents absents.

**Le chapitre 65** – charges de gestion courante (subventions aux associations, contingent SDIS) – La dépense s'élève à 282 241,17 € en 2025 soit une baisse de 1 %, et ce malgré un effort important envers les associations avec le versement de subventions exceptionnelles à hauteur de presque 10 000 euros.

**Le chapitre 66** – charges financières – constate le paiement des intérêts des emprunts souscrits, qui s'élève à 27 539,41 € pour 2025, soit en baisse de 7% par rapport à 2024, la commune n'ayant pas recouru à l'emprunt depuis 2022.

Globalement, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 1 658 580,73 €, soit une baisse de 5 % des dépenses de fonctionnement.

➤ **Recettes de fonctionnement :**

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025	Ratio % 2024-2025
CHAP 002 – Exc reporté	45 152,03 €	187 977,37 €	446 948,69 €	247 152,82 €	247 152,82 €	- 44 %
CHAP 013 – Remb sur rém	2 383, 29 €	8 575,77 €	10 423, 86 €	4 000 €	9 038,22 €	- 13 %
CHAP 70 – Produits sces	149 274,31 €	156 203,86 €	171 567,13 €	163 850 €	162 508,66 €	- 5 %
CHAP 73 – Impôt taxes	970 123,46 €	1 020 312,93 €	989 665,04 €	979 680 €	996 282,03 €	=
CHAP 74 – Dotations	946 582,52 €	901 146,75 €	908 015,84 €	944 300 €	1 150 483,48 €	+ 20 %
CHAP 75 – Autres produits	128 762,25 €	154 663,71 €	175 720,33 €	152 700 €	163 723,58 €	- 6 %
CHAP 76 – Pduits financiers	55,59 €	76,44 €	107,71 €	100 €	104,24 €	-
CHAP 77 – Pduits except.	3 173,52 €	4 311,65 €	62 071,65 €	0 €	2 975,78 €	-
CHAP 042 – Opé ordre	2 721,60 €	2 797,91 €				-
<b>TOTAL</b>	<b>2 248 228,57 €</b>	<b>2 436 066,39 €</b>	<b>2 764 520,55 €</b>	<b>2 491 782,82 €</b>	<b>2 732 268,81 €</b>	<b>- 1 %</b>

**Le chapitre 002** – excédent reporté – constate le report d'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent, à hauteur de 247 152,82 € en 2025, en baisse du fait des investissements constatés sur les années précédentes.

**Le chapitre 013** – atténuations de charges – chapitre en baisse, correspondant au remboursement d'arrêts maladie qui sont en baisse.

**Le chapitre 70** – produits des services – on constate une baisse sur ce chapitre liée à la baisse de recette sur la régie cantine, du fait de la mise en place de la cantine à 1 euro ; mais cette baisse est compensée par une subvention de l'Etat (recette constatée en chapitre 74).

**Le chapitre 73** – impôts et taxes – stabilité avec des droits de mutation qui restent dynamiques.

**Le chapitre 74** – dotations et participations – en hausse mais truqué par l'imputation en fonctionnement d'une subvention de 138 000 euros pour les dégâts d'orages 2023, alors que la dépense a été réalisée en investissement.

**Le chapitre 75** – autres produits de gestion courante – en baisse mais on reste sur des revenus des locations stables.

Michel de TRUCHIS souligne donc que les recettes se clôturent à 2 732 268,81 €, soit en baisse de 1%. Toutefois, il fait d'ores et déjà observer que la balance de fonctionnement est positive de plus 1 M €, ce qui est très intéressant.

## ❖ INVESTISSEMENT :

### ➤ Dépenses d'investissement :

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
CHAP 001 – Déficit reporté	601 558,12 €	325 678,22 €	17 042,19 €	492 936,80 €	803 626,54 €
CHAP 16 – Remb capital dette	187 914,90 €	196 574,85 €	184 518,93 €	171 655,91 €	167 313,41 €
CHAP 20 – Immo incorporelles	2 000 €	10 606,80 €	2 000 €	0 €	1 105 €
CHAP 204 – Subv d'équipement	66 998,70 €	44 900,31 €	23 261,25 €	17 792,81 €	22 030,89 €
CHAP 21 – Immo corporelles	583 619,92 €	506 554,94 €	603 135,26 €	481 860,72 €	460 022,83 €
CHAP 23 + 458– Travaux	261 974,87 €	1 239 213,70 €	1 000 613,02 €	449 076,20 €	1 126 640,68 €
CHAP 040 – Op ordre		2 721,60 €	2 797,91 €		
CHAP 041 – Opérations ordre	110 298,32 €	12 160,00 €	3 750 €	140 410,88 €	10 750 €
CHAP 26 – Participations	1 000 €	6 000 €	6 000 €	5 900 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 213 806,71 €</b>	<b>2 344 410,42 €</b>	<b>1 843 118,66 €</b>	<b>1 759 633,32 €</b>	<b>2 591 489,35 €</b>

Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève à 2 591 489,35 € contre 1 759 633,32 € en 2024.

M. de Truchis souligne l'effort d'investissements constatés sur 2025, comme cela a pu être le cas en 2022.

Il fait également observer que le remboursement du capital de la dette est en baisse alors qu'un nouvel emprunt avait été contracté en 2022.

Il détaille les chapitres de la section d'investissement.

Les principales réalisations sur l'année 2025 sont les suivantes :

- Travaux de voirie : 206 605 €
- Travaux Ecole Maternelle : 1 101 196 €
- Mise en place de la vidéoprotection : 32 405 €
- Aménagement d'espaces publics :
  - o Création parking Pré Long = 108 170 €
  - o Rénovation et réfection éclairage des courts de tennis = 15 364 €
  - o Aménagement hélisurface = 18 826 €
- Eclairage public + réseaux : 22 941€
- Acquisition d'un nouveau panneau lumineux : 12 398 €

➤ **Recettes d'investissement :**

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
CHAPITRE 10 – Dotations	1 142 891,88 €	1 134 953,32 €	790 923,55 €	518 690,75 €	848 582,39 €
CHAPITRE 13 – Subventions	156 005,06 €	121 304,75 €	500 972,85 €	190 709,00 €	356 899,66 €
CHAPITRE 16 – Emprunt	96,00 €	1 000 000 €	0 €	600 €	800 €
CHAPITRE 040 – Op ordre	55 238,51 €	58 950,16 €	41 066,84 €	100 849,08 €	41 266,26 €
CHAPITRE 041 – Opérations ordre	110 298,32 €	12 160 €	3 750 €	140 410,88 €	10 750 €
CHAPITRE 204– Subv équip	25 156,84 €		13 468,62 €	4 747,07 €	0 €
CHAPITRE 21/23					15 081,04 €
CHAPITRE 021 – Virement section	871 750,00 €	535 000 €	717 225 €	895 748,69 €	760 802,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 489 686,61 €</b>	<b>2 327 368,23 €</b>	<b>2 067 406,86 €</b>	<b>956 006,78 €</b>	<b>1 283 379,35 €</b>

Chapitre 10 – dotations : correspond au versement du Fctva et à la couverture du besoin d'investissement de l'exercice 2024.

Chapitre 13 – Subventions : constate principalement le versement de subventions pour la rénovation de l'école maternelle et les dégâts d'orage 2023.

Chapitre 16 – Emprunt : pas d'emprunt contracté en 2025

Chapitre 040 – Opérations d'ordre : correspond aux amortissements

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : intégration de frais d'études

Michel de Truchis explique qu'il avait été prévu plus de recettes au budget primitif, notamment :

- 150 000 € du Département de l'Ardèche qui avait été promis pour la rénovation de l'école maternelle et dont on n'a toujours pas vu la réalisation.

Il souligne que personnellement il trouve cela scandaleux qu'un Département ne s'engage pas financièrement dans la rénovation d'une école.

Mme le Maire précise qu'il y a un deuxième engagement non tenu du Département concernant la création du parking sous le Collège, projet pour lequel le Président du Département, lors d'une visite au Collège, s'était engagé à soutenir.

- 320 000 € de la cession du château des Pêcheurs qui ne verra probablement pas le jour.

Olivier CHASTAGNARET, conseiller délégué sur ce dossier, prend la parole en indiquant qu'il est profondément déçu de la situation et qu'il ne se fait plus d'illusion sur le fait que la vente ne se fera pas.

Mme le Maire indique donc que la prudence nous amène aujourd'hui à considérer que cette cession n'aura pas lieu et sortir celle-ci des chiffres pour être dans la plus grande sincérité budgétaire.

Des restes à réaliser en dépenses (646 534,73 €) et en recettes (750 089,23 €) d'investissement sont constatées et à reporter au budget primitif de l'exercice 2026, dont voici le détail en dépenses :

- Réparation Pont de Monepiat : 480 670 €
- Travaux éclairage et électrification : 20 410 €
- Création du parking Pré Long : 49 483 €
- Rénovation Ecole Maternelle : 25 107 €
- Vidéo-protection : 9 225 €
- Maîtrise d'œuvre rénovation Ecole élémentaire : 29 760 €

Michel de Truchis présente les résultats globaux de l'exercice 2025 en soulignant le très bon résultat constaté en fonctionnement : 826 535,26 € soit 1 073 688,08 € en excédent cumulé ; tandis que l'investissement termine avec un déficit de l'exercice de 504 483,46 € et en cumulé de 1 308 110 €.

Mme le Maire fait observer que le déficit d'investissement de l'exercice correspond exactement aux engagements non tenus du Département et de la vente des Pêcheurs.

*[Mme le Maire sort le temps du vote du compte financier unique].*

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Madame le Maire ne prenant pas part au vote), décide, à l'unanimité, d'approuver le compte financier unique 2025.**

Mme le Maire de retour au conseil, remercie Michel de Truchis pour cette présentation et pour son engagement dans le suivi de sa délégation au cours de ce mandat, « les résultats de cette fin de mandat sont aussi le fruit de son travail ».

Elle en profite pour remercier également Carine Faure pour son professionnalisme.

## 5. Affectation des résultats de l'exercice 2025

Mme le Maire rappelle les résultats déjà présentés par Michel de Truchis, soit :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 1 073 688,08 €
- Un déficit cumulé d'investissement de – 1 308 110 €

En tenant compte des restes à réaliser, le besoin total d'investissement s'élève à 1 204 555,45 €.

Martine FINIELS propose à l'assemblée l'affectation des résultats de l'exercice 2025, comme suit :

### Résultat de fonctionnement :

A	Résultat de l'exercice 2025	+ 826 535,26 €
B	Résultats antérieurs reportés	+ 247 152,82 €
C	<b>Résultat à affecter = A+B</b>	<b>+ 1 073 688,08 €</b>

<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>- 1 308 110 €</b>
E Solde des restes à réaliser d'investissement	+ 103 554,55 €
<b>Besoin de financement F = D+E</b>	<b>- 1 204 555,45 €</b>

**AFFECTATION :**

<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>1 073 688,08 €</b>
<b>2) Report en déficit d'investissement D 001</b>	<b>1 308 110 €</b>
<b>2) Report en fonctionnement R 002</b>	<b>0 €</b>

Mme le Maire souligne que certes l'exercice 2026 sera un peu plus compliqué avec l'absence de report d'excédent en fonctionnement. Toutefois, elle indique que d'autres éléments pourront être intégrés à ce budget permettant de retrouver un équilibre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats 2025 tels que proposés ci-dessus.**

Mme le Maire conclut cette présentation des comptes 2025 en soulignant que la commune termine ce mandat sur une gestion saine de ces comptes.

## **6. Présentation du Débat d'Orientations Budgétaires**

Mme le Maire précise qu'elle a souhaité maintenir une présentation du DOB malgré la fin du mandat. Mme le Maire explique que c'est un exercice intéressant avant le vote du budget primitif car il permet de donner au conseil municipal les informations nécessaires sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Elle poursuit en indiquant que c'est une démarche volontaire qui a un caractère pédagogique car il permet de comprendre sur quelles bases le budget va être construit ainsi que les évolutions tendancielle qui vont l'influer. Il s'agit également d'une volonté de communication sur les éléments prévisionnels du budget et de transparence sur ce qui est fait par la municipalité. Elle souligne également que malgré un contexte politique national complexe, un budget vient d'être voté tout en sachant que des incertitudes demeurent.

La présentation donnera des éléments de contexte en fonctionnement (dépenses et recettes) et en investissement (dépenses et recettes). Mme le Maire précise que sur l'investissement la présentation sera plus succincte étant donné le renouvellement du conseil municipal.

### **❖ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

#### **✓ Charges à caractère général (chapitre 011) :**

- Représentent les charges courantes de fonctionnement
- Evoluent en fonction des prix des matières premières et des fournitures
- Inflation maîtrisée : +1,5 %

- Objectifs = Contenir l'évolution des charges dans un contexte contraint et évolutif  
Maintenir l'effort sur les recherches d'économies service par service pour optimiser les dépenses

✓ **Charges du personnel (chapitre 012) :**

- Hausse du SMIC (+ 1,18%) et point d'indice
- Hausse du taux de cotisation CNRACL : + 12% sur 3 ans, soit 3 % en 2026
- Doit intégrer l'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité)
- Envisager le recrutement suite aux futurs départs en retraite
- Continuer l'effort de non-remplacement poste pour poste

✓ **Charges de gestion courante (chapitre 65) :**

Maintien de l'enveloppe de subventions aux associations

Y. BLANCHARD indique qu'à l'heure où certains se désengagent vis-à-vis du monde associatif, il est important que la commune continue son effort de soutien aux associations.

Mme le Maire confirme que c'est son souhait, car le monde associatif qu'il soit culturel, sportif ou autres, crée la dynamique sociale sur le village.

✓ **Charges financières (Remboursement des intérêts) :**

Stabilité des charges d'intérêts

❖ **RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

✓ **Produits des services (chapitre 70) :**

- Pas d'évolution des produits liés aux services
- Prévision = prise en compte prudente du dynamisme de l'activité touristique

✓ **Contributions directes (chapitre 73) :**

- Revalorisation des bases d'imposition : + 0,8 % (après 7,1% en 2023 ; 3,9% en 2024 et 1,7% en 2025)

✓ **Dotations de l'Etat (chapitre 74) :**

- Stabilité des dotations

✓ **Produits de gestion courante (chapitre 75) :**

- Stabilité des ressources liées aux immeubles communaux

❖ **DEPENSES et RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

✓ **Des restes à réaliser en dépenses à hauteur de 646 534,73 € :**

Mme le Maire rappelle les opérations faisant l'objet de restes à réaliser :

- Réparation Pont de Monepiat : 480 670 €
- Création du parking Pré Long : 49 483 €
- Rénovation Ecole Maternelle : 25 107 €
- Vidéoprotection : 9 225 €
- Maîtrise d'œuvre rénovation Ecole élémentaire : 29 760 €

Elle souligne que l'effort d'investissement sur le Pont de Monepiat est partagé avec la Commune de Silhac, mais que Vernoux porte financièrement l'intégralité de l'opération.

✓ **Des restes à réaliser en recettes à hauteur de 750 089,28 € :**

Les restes à réaliser en recettes correspondent à :

- Réparation du Pont de Monepiat : 310 000 € (subvention + participation Silhac)
- Ecole Maternelle : 374 230 €
- Vidéoprotection : 31 010 € (subvention Etat + Région)

Mme le Maire souligne que sur cette opération, nous pouvons compter sur une subvention de la Région car la vidéoprotection fait partie d'un dispositif.

- Dégâts d'orage : 29 129 €

❖ **EPARGNE :**

Mme le Maire redonne la parole à Michel de Truchis pour présenter la situation de l'épargne communale.

Michel de Truchis demande aux conseillers de s'arrêter aux chiffres de l'épargne brute et nette.

CHAPITRES	CA 2021	CA2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	CA 2025
CHAP 011	414 698	453 988	500 057	542 735	558 600	517 251
CHAP 012	677 875	707 696	723 041	771 177	782 650	781 668
CHAP 65	224 508	245 097	259 936	285 783	311 660	282 241
CHAP 67	2 226	1 020	8 757	16 718	8 250	8 115
<b>TOTAL CHARGES REELLES</b>	<b>1 319 307</b>	<b>1 407 802</b>	<b>1 491 791</b>	<b>1 616 413</b>	<b>1 661 160</b>	<b>1 589 275</b>
CHAP 013	59 919	2 383	8 576	10 424	4 000	9 038
CHAP 70	131 361	149 274	156 204	171 567	163 850	162 509
CHAP 73	978 647	970 123	1 020 313	989 665	979 680	996 282
CHAP 74	828 195	946 583	901 147	908 016	944 300	1 150 483
CHAP 75	110 045	128 762	154 664	175 720	152 700	163 723
CHAP 76	59	56	76	108	100	104
CHAP 77	93 027	3 174	4 312	62 072		2 976
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>2 201 254</b>	<b>2 200 355</b>	<b>2 245 292</b>	<b>2 317 572</b>	<b>2 244 630</b>	<b>2 485 115</b>
<b>EPARGNE GESTION COURANTE</b>	<b>881 947</b>	<b>792 553</b>	<b>753 501</b>	<b>701 158</b>	<b>583 470</b>	<b>895 840</b>
CHAP 66	31 810	31 308	31 813	29 635	27 550	27 539
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>850 138</b>	<b>761 245</b>	<b>721 688</b>	<b>671 523</b>	<b>555 920</b>	<b>868 301</b>
REMBT CAPITAL DETTE	175 748	184 408	169 326	157 442	159 600	159 538
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>674 390</b>	<b>576 837</b>	<b>552 362</b>	<b>514 081</b>	<b>396 320</b>	<b>708 763</b>
DEP INVEST	1 150 324	1 807 276	1 635 010	954 630	2 433 816	1 609 799
REC INVEST	1 700 150	2 256 258	2 076 567	290 299	2 282 250	1 231 363
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 224 215</b>	<b>-1 025 820</b>	<b>-993 919</b>	<b>150 250</b>	<b>-244 754</b>	<b>-330 327</b>

Il est observé que l'épargne brute présente son meilleur chiffre sur tout le mandat avec 868 301 €. Lorsque l'on ajoute le remboursement du capital de la dette et regarde l'épargne nette que dégage la Commune pour assurer l'autofinancement de ses investissements, l'épargne nette est également largement positive à 708 763 €, soit en nette progression sur les 5 dernières années.

Mme le Maire précise les ratios 2024 pour comparer avec des communes de la même strate. Ainsi, en 2024, la Capacité d'Autofinancement brute est de 430 € par habitant pour la Commune de Vernoux, lorsqu'elle se situe à 202 € par habitant pour des communes de la même strate. Quant à la Capacité d'Autofinancement nette, la Commune de Vernoux se situe en 2024 à 351 € par habitant, alors que les communes de la même strate constatent une CAF nette de 131€ par habitant.

Mme le Maire indique qu'on peut donc en conclure que la commune est dans une excellente situation financière à la fin de ce mandat.

#### ❖ DETTE :

Mme le Maire présente l'endettement de la Commune, avec la prospective sur les prochaines années. Celui-ci n'a pas évolué puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été réalisé en 2025, mais qu'en revanche, les perspectives de recours à l'emprunt sur les prochaines années sont possibles avec la baisse constatée de la dette.

ANNEE	DETTE EN CAPITAL	ANNUITES	AMORT IVT	INTERET FCT
2020	2 023 018,20	207 557,54	171 672,12	35 885,42
2021	1 851 346,08	207 557,35	175 747,85	31 809,50
2022	1 675 598,29	216 533,27	184 225,09	31 308,18
2023	2 491 373,20	197 645,65	165 833,08	31 812,57
2024	2 322 047,08	187 077,21	157 441,95	29 635,26
<b>2025</b>	<b>2 164 605,13</b>	<b>187 077,21</b>	<b>159 537,80</b>	<b>27 539,41</b>
2026	2 005 067,33	187 077,21	161 664,07	25 413,14
2027	1 843 403,26	187 077,21	163 821,19	23 256,02
2028	1 679 582,07	187 077,21	166 009,70	21 067,51
<b>2029</b>	<b>1 513 572,37</b>	<b>141 447,65</b>	<b>122 600,39</b>	<b>18 847,26</b>
2030	1 390 971,98	141 447,65	124 182,23	17 265,42
2031	1 266 789,75	141 447,65	125 787,02	15 660,63
2032	1 141 002,73	141 447,65	127 415,12	14 032,53
2033	1 013 587,61	141 447,65	129 066,89	12 380,76
2034	884 520,72	141 447,65	130 742,71	10 704,94
2035	753 778,01	141 447,65	132 442,93	9 004,72
2036	621 335,08	141 447,72	134 168,05	7 279,67

Mme le Maire conclut que ce DOB sera repris avec la nouvelle équipe après le renouvellement de l'assemblée.

## 7. Versement d'une avance à l'Ecole Présentation de Marie – Année 2025/2026

Mme le Maire rappelle que l'école privée la Présentation de Marie est une école sous contrat d'association et qu'à ce titre, la Commune doit participer au coût de fonctionnement de l'école pour les enfants domiciliés sur son territoire.

Mme le Maire indique que chaque année le calcul est réalisé sur la base du compte administratif de l'année précédente.

Dans l'attente de ce calcul, Mme le Maire propose, pour ne pas pénaliser l'école privée en termes de trésorerie, de verser une avance à la Présentation de Marie de 50 % du montant total versé pour l'année scolaire 2024-2025.

L'avance correspondra donc à 26 044,96 €.

Cette avance sera régularisée lors du calcul du forfait communal pour l'année scolaire 2025/2026.

Mme le Maire demande au Conseil de l'autoriser à verser cette avance 26 044,96 € à l'école privée la Présentation de Marie.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver la proposition de Mme le Maire**
- **De verser une avance de 50 % du montant versé pour l'année scolaire 2024/2025, soit un montant de 26 044,96 €, qui sera régularisée lors du calcul du forfait communal pour l'année scolaire 2025/2026.**
- **De charger Mme le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

## 8. Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles

Madame le Maire rappelle que les communes extérieures dont les enfants sont inscrits à l'école maternelle et élémentaire publique de notre commune versent une participation aux frais de fonctionnement des écoles.

Cette participation représente le coût de fonctionnement d'un élève, soit pour l'année scolaire 2025/2026:

- 497.79 € par élève des classes élémentaires
- 1 981,38 € par élève des classes maternelles

Mme le Maire souligne que ces chiffres sont en baisse. En effet, l'année dernière, le coût de fonctionnement représentait :

- 601,84 € pour un élève d'élémentaire
- 2 370,20 € pour un élève de maternelle

Ces baisses résultent de la baisse des coûts de combustibles.

Mme le Maire propose d'approuver le montant des frais de fonctionnement demandé aux communes voisines dont les enfants sont inscrits dans les écoles publiques de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le montant des frais de fonctionnement demandés aux communes extérieures dont les enfants sont inscrits dans les écoles publiques de la commune, soit :**
  - **497,79 € par élève des classes élémentaires**
  - **1 981,38 € par élève des classes maternelles**
- **De charger Mme le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

## 9. Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal la motion de soutien qui a été adressée aux communes et intercommunalités par l'AMF :

*La liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.*

*À l'occasion du 107ème Congrès des Maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes.*

*La commune de Vernoux-en-Vivarais partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :*

- *La libre administration des collectivités. Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;*
- *L'autonomie financière et fiscale, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;*
- *La subsidiarité, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.*

*La commune de Vernoux-en-Vivarais s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.*

*Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, la commune soutient les propositions de l'AMF sur :*

- *Le pouvoir réglementaire local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;*
- *Un moratoire sur toute nouvelle contrainte qui réduirait les moyens d'action des communes ;*
- *Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.*

*Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole. Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :*

- *La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;*
- *La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;*
- *La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;*
- *La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;*
- *La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités*
- *La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier*

*Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres.*

*A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.*

Mme le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour adopter cette motion de soutien.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la motion de soutien.**

## 10. Questions diverses

### ➤ Point Projet Alimentaire Territorial :

Mme le Maire donne la parole à Michel de TRUCHIS qui a participé au dernier atelier.

Michel de Truchis souligne qu'il a été déçu de voir le peu d'intérêt porté par les 42 communes de la CAPCA puisque seulement 3 élus étaient présents, dont deux de Vernoux (lui-même et Chantal Balay). Il indique que cet atelier faisait état du bilan 2025 et dressait les perspectives 2026 à travers trois axes qui ont été développés au cours de cet atelier :

- Axe 1 / une agriculture nourricière, attractive, durable
- Axe 2 / des filières agricoles de proximité et créatrices d'emplois
- Axe 3 / des produits locaux accessibles au plus grand nombre

## 11. Informations de Mme le Maire

Sans objet

Aucune question écrite n'étant parvenue, Mme le Maire demande si quelqu'un souhaite prendre la parole.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers et propose de partager un verre républicain pour ce dernier conseil.

Fin de séance : 21h36

Mme le Maire,  
Martine FINIELS

le Secrétaire,